

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

concernant l'Assemblée Générale Mixte du 4 décembre 2025

Je soussigné(e),

Nom: _____

Prénom usuel: _____

Domicile: _____

Adresse électronique: _____

Propriétaire de _____ actions nominatives¹ et/ou de _____ actions au porteur inscrites en compte _____² de BONDUELLE:

- Reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visée à l'article R. 225-81 du Code de commerce;
- demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du 4 décembre 2025 tels qu'ils sont visés par l'article R. 225-83 du même Code.

Ces documents ou renseignements sont également mis en ligne sur le site de la Société: <https://www.bonduelle.com/fr/investisseurs/assemblees-generales/>.

Fait à _____, le _____ 2025

Signature:

¹Conformément à l'article R.225-88 alinéa 3 du Code de commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominative peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande. A cet égard, il est précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R.225-68 (convocation à, R.225-72, R.225-74, R.225-88 et R.236-3 du Code de commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente-cinq jours au moins avant la date de l'insertion de l'avis de convocation mentionné à l'article R.225-67, soit par voie postale, soit par voie électronique.

² Indication de la banque, de l'établissement financier ou de l'entreprise d'investissement teneur du compte. Joindre une copie de l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier